



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 125151

Texte de la question

M. Guy Malherbe appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la sensibilisation nécessaire autour des dates limites de consommation des produits alimentaires. Le gaspillage alimentaire constitue une réalité non négligeable : l'Ademe évalue à 7 kg par an en moyenne les aliments non consommés et encore emballés jetés par chaque Français. Si l'on y ajoute les restes de repas, fruits et légumes abîmés, on estime le gaspillage à 20 kg par habitant et par an. Or il est probable que beaucoup de ces denrées encore consommables sont jetées par manque de compréhension des dates limites. Il convient en effet de distinguer les denrées périssables, qui comportent une date de limite impérative (« à consommer jusqu'au »), et les denrées non périssables avec une date limite dite d'utilisation optimale (« à consommer de préférence avant ») dont le dépassement est sans conséquence pour la santé. La sensibilisation des Français pourrait se faire par une campagne nationale d'information sur le gaspillage alimentaire et sur la signification des dates limites.

Données clés

Auteur : [M. Guy Malherbe](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125151

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13438

Question retirée le : 27 mars 2012 (Fin de mandat)